



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr

Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>
Page Twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



Compte-rendu de la réunion Education Prioritaire du 2 février 2015

Étaient présents pour l'administration : l'Inspectrice d'académie-DASEN, l'Inspecteur d'académie adjoint, l'IENA et le Secrétaire général de l'IA

Organisations syndicales représentantes des personnels : SNUipp-FSU67, Snudi-Fo, Se-unsu, Sgen-Cfdt

Répartition Rep et Rep+

D'entrée, l'inspectrice d'académie explique que les propositions de l'académie pour les collèges ont été remontées par le Recteur au ministère qui les a validées. En ce qui concerne les écoles, l'IA a envoyé ses propositions à la Ministre et attend la validation.

L'Inspectrice d'académie veut bien expliquer les indicateurs afin que chacun comprenne, mais il est hors de question de revenir là-dessus.

Critères d'attribution du label Rep ou Rep+

Pour les écoles, l'académie de Strasbourg a fait ses choix en fonction d'un certain nombre de critères à partir d'indicateurs fournis par l'INSEE :

- PCS défavorisées (en fonction des arrivées en collège sur années)
- taux de chômage
- % de personnes sans diplômes
- revenu médian

Différence entre Rep et Rep+

Moyens pour les élèves

L'académie a fixé un seuil de 24 élèves par classe en Éducation prioritaire.

Rep ou Rep+,

- même financement, même soutien de l'EN pour les projets, même soutien de la politique de la ville
- même effort de scolarisation pour les – de 3 ans (déjà 2 dans le réseau Stockfeld) : min 1 par réseau (dans toutes les écoles d'ici 2017).
- même effort pour le « plus de maîtres que de classes » : min 1 par réseau (dans toutes les écoles d'ici 2017).
- même seuil d'ouverture (28 pour EM et 25 pour EE)

Moyens pour les enseignants : deux poids, deux mesures

En Rep, pour des conditions de travail et d'accueil identiques, les enseignants percevront une prime inférieure et ne bénéficieront pas de pondération horaire pour la concertation, le travail en équipe et l'élaboration de projets...

Le SNUipp-FSU67 soulève que cette pondération, réservée aux REP+ devrait être étendue non seulement aux REP mais aussi à toutes les écoles, car on le sait, le travail en équipe et en projets favorise l'accès aux apprentissages pour les élèves et donc assure une meilleure réussite.

Le SNUipp-FSU67 soulève la question des écoles isolées, ne dépendant pas d'un collège en éducation prioritaire et qui, dans certains départements, ont été labellisées. L'Inspectrice d'académie explique qu'il s'agit d'une décision académique qui n'a pas été retenue en Alsace.

Réseau du Stockfeld et écoles Reuss

Pour le SNUipp-FSU67 , il semble que les indicateurs pris en compte ne correspondent pas à la réalité sociale du véritable périmètre scolaire.

L'administration campe sur ses positions et réaffirme que les chiffres correspondent aux indicateurs de l'INSEE, qu'en fonction des adresses des élèves de CM2, les calculs ont été refaits et qu'au bout du compte le réseau relève du label Rep et non Rep+.

Profilage des postes en éducation prioritaire

3 postes de coordonnateurs seront profilés. Un poste de CPD labellisé « Education prioritaire » a déjà été attribué à Mme Petersen.

Prévision de profiler toutes les directions (et pas seulement celles totalement déchargées comme actuellement), y compris celles qui ne le sont pas encore , lorsque les directrices et directeurs en place les quitteront.

Les postes de « maître de plus que de classes » et scolarisation des moins de 3 ans le sont déjà.

Pérennisation des moyens : à durée déterminée

L'alignement des Dispositifs « Rep+ » sur les « Rep » est prévu pour 4 ans.

Le SNUipp-FSU67 constate que chaque fois que les dispositifs de l'Éducation prioritaire changent de nom (ZEP, RAR, RRS, ECLAIR...) le budget est amputé. Les moyens humains supplémentaires alloués par cette réforme restent insuffisants au regard des besoins. Et de plus, leur répartition se fera au détriment de toutes les autres écoles.

Sans remettre en cause le principe selon lequel il faut donner le plus à ceux qui en ont le plus besoin, quand cessera-t-on de déshabiller les pas riches pour habiller les plus pauvres ?